

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA PROTECTION CIVILE. DÉCISION

Séance du 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le six avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cases à M Roscop
Mme Laplace à M Roscop
Mme Vaccaro à Mme Picard
M Bessière à Mme Courrèges
Mme Guillot à M Hélaudais

Secrétaire de séance : Mme Juliette Feytout-Perez.

La séance est ouverte,

Délibération du : 6 avril 2022
Rendue exécutoire le : 8 avril 2022
Publiée le : 8 avril 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 6 avril 2022

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA PROTECTION CIVILE. DÉCISION

Mme Karine Guérin, Adjointe au Maire déléguée Vie associative, jeunesse et sport, présente le rapport suivant.

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, la Protection Civile s'est mobilisée rapidement pour mettre en place une mission d'action humanitaire et fiabiliser les modalités d'acheminement des dons et matériel.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles souhaite apporter son soutien à la Protection Civile pour avoir assuré la logistique des opérations pour le peuple ukrainien et pour toutes les actions d'aide, de secours et de formation menées tout au long de l'année.

Bénévoles et réservistes se mobilisent au quotidien pour soutenir nos aînés, distribuer des repas lors de maraudes et intervenir en centre d'hébergement. La Protection Civile mobilise ses équipes et ses équipements pour la mise en place sur nos manifestations et événements de postes de secours adaptés. Acteur majeur de la formation aux premiers secours, la Protection Civile forme plus de 110 000 personnes chaque année pour aider à sauver des millions de vies.

La contribution de la Ville permettra de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit et d'acheminer les 2 500 tonnes de dons restant à acheminer.

Il vous est donc proposé de verser une subvention de 2 000 € à la Protection Civile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 2 000 €. Cette dépense sera imputée sur le compte 6574 sur l'exercice 2022.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 6 avril 2022
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_041
Date de la décision :	2022-04-06 00:00:00+02
Objet :	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA PROTECTION CIVILE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20220406-DG22_041-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220406-DG22_041-DE-1-1_0.xml	text/xml	922
Nom original :		
DG22_041.pdf	application/pdf	269157
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220406-DG22_041-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	269157

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 avril 2022 à 14h19min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 avril 2022 à 14h19min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2022 à 14h19min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2022 à 14h20min00s	Reçu par le MI le 2022-04-08